

CROISSANCE ET ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Description de tâches de la direction générale/Chef de la direction

1. Chef de la direction

La direction générale des écoles est le chef de la direction du Conseil et le chef de l'éducation du Conseil scolaire du Nord-Ouest et répond directement au Conseil d'administration.

2. Gestion financière

Assure que la gestion financière du Conseil est conforme aux termes et conditions de tout financement reçu par le Conseil conformément à la Loi scolaire ou de toute autre loi.

3. Leadership en éducation

Montre du leadership dans toute matière reliée à l'éducation au Conseil scolaire du Nord-Ouest. S'assure que les élèves du Conseil ont l'occasion de rencontrer les standards en éducation établis par le ministère. Met en place les politiques en matière d'éducation établies par le ministère.

4. Gestion du personnel

Le Conseil délègue à la direction générale l'autorité et la responsabilité pour toutes les questions de gestion de personnel, à l'exclusion du développement des mandats pour la négociation des conventions collectives, et toute autre matière concernant le personnel exclu par les politiques du Conseil.

5. Politique

Démontre du leadership dans le développement des politiques et des procédures du Conseil.

6. Relations entre la direction générale et le Conseil

Établit et maintient des relations de travail positives et professionnelles avec le Conseil.

7. Plan stratégique

Mène le processus de planification stratégique incluant le développement des buts du Conseil, du budget, des immobilisations, des technologies de l'information et de communication, de promotion et de recrutement, de transport et les met en œuvre tels qu'approuvés.

8. Gestion organisationnelle

Démontre des habiletés organisationnelles efficaces qui favorise le respect de tous les mandats et échéanciers, qu'ils soient légaux, ministériels et selon des directives du Conseil. Rend compte au ministère pour tous les sujets identifiés et requis par la loi scolaire.

9. Leadership francophone, développement et recrutement

Encourage et fait la promotion de l'éducation francophone pour tous les ayants droit selon l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés dans la région connue comme la Région 1 lors de la mise sur pied de la gestion scolaire en 1994.

Développe, met en place et maintient des moyens qui favorisent les relations humaines positives autant à l'intérieur de l'organisation qu'avec la communauté en général.

Assure la mise sur pied des stratégies de développement et de croissance.

10. Leadership catholique

Démontre son engagement dans la communauté catholique et assure que les élèves et le personnel du Conseil scolaire Nord-Ouest ont accès à des occasions de développement spirituel.